



Mes employeurs ont déménagé à l'étranger

Par **vanes02460**, le **29/02/2016** à **20:12**

Bonjour

Suite à la naissance de mon deuxième enfant j'ai pris un congés parental jusqu'au 3 ans de celui ci. Étant en cdi pour la garde d'enfants de particuliers je devais reprendre mon poste en novembre 2015. Malheureusement plus de nouvelles de mes employeurs qui, j'ai appris, ont déménagé à l'étranger. Je suis bloqué car je ne peux m'inscrire au chômage ni trouver un autre emploi car je suis toujours sous contrat. Que puis je faire?

Merci

Par **miyako**, le **29/02/2016** à **21:41**

Bonsoir,

Si il n'y a plus d'adresse en France ,il n'y a malheureusement pas grand chose à faire. Néanmoins ,cela ne vous empêche nullement de chercher un emploi.

Vous êtes dans le cadre d'emploi particuliers employeurs .Sans nouvelle après envoi d'une lettre recommandée revenu NPAI vous êtes libre .Une attestation de voisinage peut également suffire.

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par **P.M.**, le **29/02/2016** à **22:22**

Bonjour,

Vous ne pouvez pas avoir pris un congé parental de 3 ans mais d'un an renouvelé deux fois... Je présume que vous voudriez une réponse par rapport à l'indemnisation de Pôle Emploi que vous souhaiteriez obtenir, mais cela risque d'être compliqué, le seule solution que je vois c'est de prendre acte de la rupture du contrat de travail aux torts de l'employeur par lettre recommandée avec AR en y expliquant que vous ne pouvez plus poursuivre votre contrat et de la faire reconnaître par le Conseil de Prud'Hommes mais risque de se poser le problème de la production de l'attestation si Pôle Emploi se montre intransigeant mais en tout cas, cela vous permettrait de reprendre un autre emploi...